

# Examen Professionnel D'agent social principal de 2<sup>ème</sup> classe

SESSION 2020

Ouvert par le Centre de Gestion des Côtes d'Armor  
pour les collectivités et établissements publics territoriaux affiliés ou conventionnés aux  
Centres de Gestion des départements : Côtes d'Armor, Finistère, Ille et Vilaine et Morbihan

**Jeudi 15 octobre 2020**

## EPREUVE ECRITE

Une épreuve écrite à caractère professionnel portant sur les missions incombant aux membres du cadre d'emplois. Cette épreuve consiste, à partir de documents succincts remis au candidat, en trois à cinq questions appelant des réponses brèves ou sous forme de tableaux, et destinées à vérifier les capacités de compréhension du candidat et son aptitude à retranscrire les idées principales des documents.

Durée : 1 heure 30

Coefficient : 2

*Vous rédigerez vos réponses aux questions dans l'ordre qui vous convient, en prenant soins de préciser le numéro de la question. Pour la PARTIE N° 3 : QUESTIONNAIRE A CHOIX MULTIPLES Vous répondrez directement sur l'annexe 1, vous devrez l'agrafer dans votre copie. Vous ne devez pas y mentionner ni votre nom, ni votre n° de convocation, ni votre signature ou paraphe.*

### IMPORTANT

**Aucun signe distinctif ne doit apparaître sur votre copie** : ni votre prénom ou votre nom, ni votre n° de convocation, ni votre signature ou paraphe.... Vous ne devez pas mentionner dans vos réponses des noms imaginaires ou existants (par exemple : nom d'une commune, nom d'un agent....) **mais seulement utiliser les éléments qui vous sont fournis dans les questions.**

Sauf consignes particulières figurant dans le sujet, vous devez impérativement utiliser une seule et même couleur non effaçable pour écrire et/ou souligner. Seule l'encre noire ou bleue est autorisée. L'utilisation de plus d'une couleur, d'une couleur non autorisée, d'un surligneur pourra être considérée comme un signe distinctif.

Les feuilles de brouillon (de couleur) ne seront pas notées par les correcteurs.

**Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury**

**Ce sujet comprend 3 parties (la partie 3 est en annexe 1) et 4 documents.  
Il appartient au candidat de vérifier que le sujet comprend le nombre de pages indiqué.  
S'il est incomplet, en avertir un surveillant.**

Après avoir pris connaissance des documents joints, vous rédigerez vos réponses aux questions suivantes dans l'ordre qui vous convient, en prenant soins de préciser le numéro de la question.

### **DOCUMENTS JOINTS :**

**Annexe 1 : PARTIE N° 3 : QUESTIONNAIRE A CHOIX MULTIPLES**

**Document 1 :** Accueillir un animal en Ehpad se révèle plus bénéfique que risqué. <http://www.maisons de retraite.fr> (1 page),

**Document 2 :** Dossier « l'animal, un antidote au repli sur soi » - Animagine 84, mai 2014 (4 pages),

**Document 3 :** Conduite à tenir pour prévenir la diffusion des infections Covid-19. A l'attention des aides à domicile - Repias primo 16 juillet 2020 (1 page),

**Document 4 :** Prévention des risques liés au Covid-19 chez les aides à domicile – Flash info Santé au travail – service de médecine préventive – service prévention avril 2020 - cdg 84 (2 pages),

---

### **PARTIE N° 1 : MEDIATION ANIMALE (7 points)**

1. En quoi la présence des animaux favorise-t-elle l'expression des personnes peu communicantes et comment ?
2. En quoi la présence des animaux favorise-t-elle la motricité des résidents ?
3. Qu'est ce qui permet de dire que la présence animale améliore la mémoire ?
4. Pourquoi l'animal est considéré comme un remède ?

### **PARTIE N° 2 : COVID 19 (10 points)**

5. Trouvez la définition de HDM.
6. Trouvez la définition de FHA.
7. Quelles bonnes pratiques mettez-vous en place pour protéger les personnes vulnérables ?
8. Si vous avez un doute sur votre état de santé, quelles sont les préconisations pour vous en tant qu'agent ?
9. Si vous avez un doute sur l'état de santé du bénéficiaire, quelles sont les préconisations ?

### **PARTIE N° 3 : QUESTIONNAIRE A CHOIX MULTIPLES en Annexe 1.**

Vous répondrez directement sur l'annexe 1, vous devrez l'agrafer dans votre copie. Vous ne devez pas y mentionner ni votre nom, ni votre n° de convocation, ni votre signature ou paraphe.

**PARTIE N° 3 : QUESTIONNAIRE A CHOIX MULTIPLES** (3 points)**La prévention des chutes chez le sujet âgé**

Ce document est à agraffer dans votre copie. Vous ne devez pas y mentionner ni votre nom, ni votre n° de convocation, ni votre signature ou paraphe.

**10.** Il est important de pouvoir bien éclairer son domicile la nuit :

Cochez la bonne réponse

VRAI

FAUX

**11.** Si une personne âgée doit marcher seule sur une courte distance, elle n'a pas besoin d'utiliser ses aides à la marche. Cochez la bonne réponse.

VRAI

FAUX

**12.** Une personne âgée doit privilégier les chaussures fermées lors de ses déplacements. Cochez la bonne réponse.

VRAI

FAUX

**13.** Il est important d'avoir un bon tapis épais dans toutes les pièces de la maison. Cochez la bonne réponse.

VRAI

FAUX

**14.** Une personne de plus de 65 ans qui chute a plus de risques de rechuter dans les mois qui suivent. Cochez la bonne réponse.

VRAI

FAUX

**15.** Augmenter la dose ou arrêter la prise de médicament sans téléphoner au médecin est dangereux. Cochez la bonne réponse.

VRAI

FAUX

## Accueillir un animal en Ehpad se révèle plus bénéfique que risqué

le 12 août 2014



[Hospimedia] - Les meilleurs amis de l'homme restent incontestablement le chien et le chat. Et ce ne sont pas les résidents d'Ehpad qui diront le contraire. Les initiatives qui font entrer les animaux au cœur des établissements ont le vent en poupe. Toutefois, ces opérations ne sont pas sans contraintes.

Des résidents pas comme les autres ont fait cet été leur entrée en Ehpad. Dans plusieurs articles de presse parus ces dernières semaines, il est en effet question d'animaux. C'est ainsi que le labrador Jipsy a rejoint la maison de retraite Sainte-Camille à Pont-à-Marcq (Nord) et la chatte Câline, celle de Mézières-en-Brenne (Indre). Les animaux semblent être tout particulièrement les bienvenus dans les établissements accueillant des personnes âgées.

Règlementairement parlant, aucune législation particulière n'interdit en effet leur présence. Toutefois "la médicalisation des établissements et le respect des normes hygiéniques peuvent limiter, voire interdire la présence d'animaux dans les règlements intérieurs", note l'Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux (Anesm) dans sa recommandation de bonnes pratiques professionnelle concernant la vie sociale des résidents.

### Pas d'interdiction légale

Dans le même temps, l'agence fait aussi référence à la circulaire Franschesci datant de 1986, toujours en vigueur, qui précise que "les personnes âgées qui ont un animal familier doivent être autorisées à le garder avec elles, dans la mesure où il ne créera pas une contrainte anormale pour le personnel et où il ne gênera pas la tranquillité des autres résidents". Il faudra définir en amont qui s'occupera de l'animal quand le résident ne sera plus en mesure d'assurer cette charge. Des contraintes qui peuvent décourager les résidents de venir accompagner de leur animal familier. Pourtant - toujours selon l'Anesm - la moitié ou un peu moins des établissements autoriseraient la présence d'animal domestique pour les résidents au quotidien.

Dans ce cas de figure, l'animal suit son maître lors de son admission en Ehpad, sous réserve que le règlement intérieur de l'établissement l'autorise et que l'âgé concerné soit en capacité de s'en occuper. La présence de l'animal fait alors partie du projet de vie du résident. Les conditions d'accueil de ce compagnon seront donc convenues avec la direction pour limiter au maximum les risques liés à sa présence. L'animal ne sera pas autorisé dans certains espaces collectifs. L'arrêté du 29 septembre 1997 fixant les conditions d'hygiène applicables dans les établissements de restauration collective à caractère social n'a aucune hésitation à ce sujet. Son article 30 interdit dans les salles de restauration "la présence d'animaux de compagnie... à l'exception des chiens guides d'aveugles". Ce texte part du principe que les animaux sont "un risque d'insalubrité pour les denrées".

### L'animal comme remède

Pourtant - toujours selon l'Anesm - "la présence d'un animal permet de limiter le sentiment de déracinement, d'avoir une présence rassurante et ainsi de renforcer la qualité de vie des résidents". Et d'ajouter que les animaux en Ehpad sont "facteurs de renforcement de liens sociaux, et ce encore plus auprès de résidents atteints de déficiences psychiques". Pour ceux qui n'en ont pas, ou qui ne sont pas en capacité de s'occuper d'un animal, des initiatives peuvent être mises en place dans l'établissement pour accueillir des "animaux visiteurs" dans le cadre d'un projet de socialisation.

C'est le choix qui a été retenu par l'Ehpad François Grèze à Lapalisse (Allier). En collaboration avec le club canin de Saint-Prix (Allier) "Les oreilles au vent", l'établissement organise depuis le début de l'année une animation chaque trimestre. Lors de la dernière, 5 animaux sont venus faire le show auprès des résidents qui ont pu les caresser, les brosser... Il s'agit d'animaux de différentes races (petits et grands), dressés et calmes, raconte à Hospimedia Michèle Berthelot, animatrice de l'établissement qui compte 230 résidents. Les animaux visiteurs ont l'habitude d'être au contact de personnes âgées. Et d'ajouter que "le contact avec ces chiens est favorable aux émotions et permet de rompre la solitude de certains résidents. Il est impressionnant de voir comment la présence des animaux les renvoie à leurs souvenirs et leur fait oublier leur état de santé".

Dossier

# L'ANIMAL, LES ANIMAUX

un antidote au repli sur soi

Selon une étude menée par Robert Kohler, directeur d'Ehpad, on recensait, en 2010, 953 chiens et 2 187 chats dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées du territoire <sup>(1)</sup>. Si tous les établissements ne sont pas encore concernés, un tiers surtout les établissements de taille moyenne – entre 50 et 80 lits – a fait le choix d'accueillir – temporairement ou à demeure – des animaux, plus particulièrement le secteur privé lucratif: les groupes mettent en avant dans leur brochure la présence animale comme caractère attractif. L'étude montrait aussi que quelques rares établissements n'hésitaient pas à ouvrir leurs portes à des tortues, des lamas, des biquettes ! Quelles qu'elles soient, ces bêtes sont vecteurs de vie sociale, elles animent les conversations, rassurent parfois par leur présence, encouragent la mobilité des résidents. On parle parfois d'un animal comme d'un travailleur social tant il a d'aptitudes naturelles à venir en aide à ses partenaires humains. Alors pourquoi ne l'associerait-on pas à un animateur ? Ce n'est sans doute pas un hasard si les mots "animal" et "animation" partagent une même étymologie ! Les activités associant l'animal (AAA), aujourd'hui formalisées, ont montré depuis longtemps les bienfaits du lien homme-animal. "Confident", "être qui ne trahit jamais ni ne juge", "objet et émetteur d'affection"... Grâce à sa capacité à décoder les signaux envoyés par les humains et à s'y ajuster, l'animal donne le sentiment qu'il s'accorde aux émotions de ceux-ci. Il peut ainsi, sans risque, participer à de nombreuses animations, du moment que les règles d'hygiène et de sécurité sont assurées.

<sup>(1)</sup> Disp. Sur <http://goa.g11Q3kMeq>



# TROIS EXPÉRIENCES

**Un Ehpad privé associatif et deux résidences publiques, toutes trois situées en milieu rural, ont ouvert, chacun à leur manière leurs portes aux animaux. Ils nous font part de leurs expériences, toujours positives.**

## LE CHAVANON

à Merlines (Corrèze)



Il y a deux ans, une petite chatte errante, désormais baptisée Nougatine, est arrivée spontanément dans cet établissement rattaché à la fondation Claude Pompidou établi dans un village de 812 habitants au nord de la Corrèze. *"Ce sont les résidents qui ont demandé qu'on l'adopte"*, pointe Anne-Marie Giraud, ancienne infirmière devenue coordinatrice de l'animation. Le directeur est d'abord consulté, qui donne son accord à condition que l'animal ne circule ni dans les chambres ni au restaurant. *"Mais je me doute que certains résidents vont chercher le chat derrière notre dos !"*, sourit la professionnelle. Dès "l'admission" de Nougatine, le médecin coordinateur s'est occupé de la santé de la nouvelle venue. *"On l'a fait opérer. Cela a fait l'objet d'une polémique entre les résidents car, à la campagne, on ne stérilise pas les chats. Certains ont dit : "Si je l'avais su, je l'aurais caché". J'ai trouvé ça très intéressant car la polémique, c'est la vie"*. Si la coordinatrice avoue n'être pas particulièrement attirée par les chats – et que ce n'est donc pas à elle que revient la tâche de s'occuper du matou – elle assure que c'est une bête autonome et que les résidents se relaient pour en prendre soin au quotidien. *"Mais le personnel de l'Ehpad a en charge l'hygiène et l'alimentation. Il faut dire qu'ici les gens n'ont pas l'habitude de donner des croquettes aux chats, ils les nourrissent des restes du repas et on ne pouvait pas fonctionner comme ça au sein de la structure. On ne veut pas non plus risquer que les résidents oublient de changer la gamelle ou de renouveler la litière"*. La chatte, qui ne coûte rien à

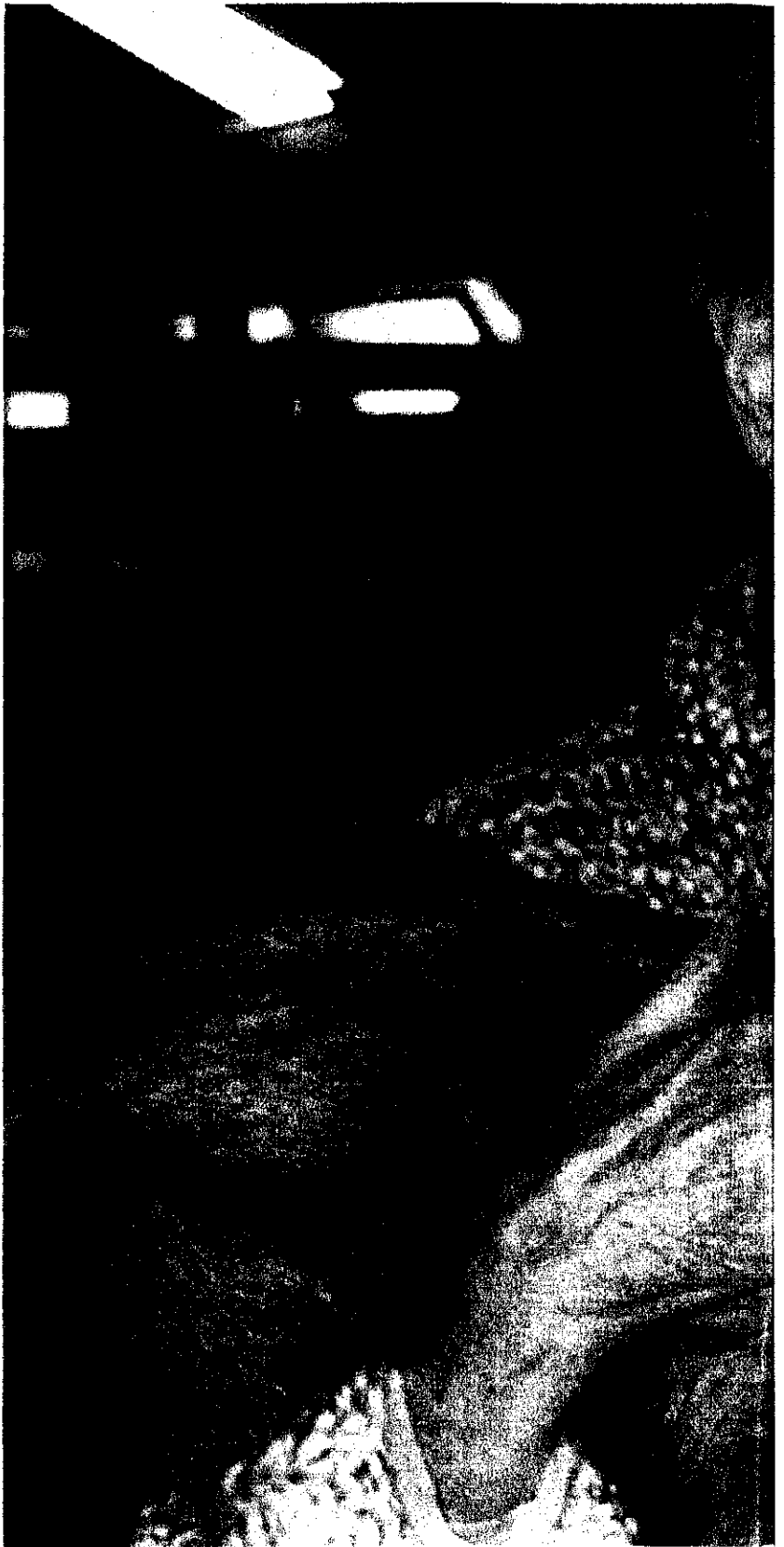
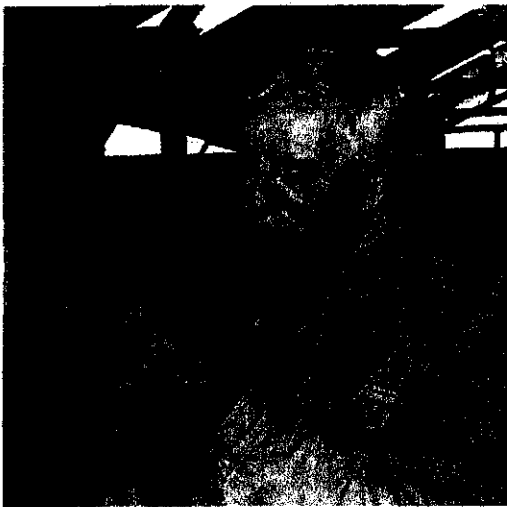
l'établissement (des familles apportent les croquettes et la litière) est essentiellement là pour le confort des aînés, elle se pose sur leurs genoux pour des moments de sérénité. Bien dodue, cette petite femelle leur tient chaud. *"Je suis contente aujourd'hui que les résidents se soient mobilisés pour que nous la gardions. Ils ont fait du forcing. C'est bien, cela signifie qu'ils ont pris leur vie en main"*.

# DE TERRAIN

*Je vois des gens qui ne bougent pas du tout et qui, pour caresser un chien ou un chat, arrivent à se lever spontanément.*

Les résidents du Chavanon participent également à des sorties dans une ferme éducative à une trentaine de kilomètres de l'établissement. "Lors de la dernière escapade, ils étaient enchantés de faire têter les chèvres, d'aider à les traire ou tout simplement de les prendre dans leur bras. Lors de la commission d'animation, quand j'ai proposé de réitérer cette sortie, les aînés étaient enthousiastes !". Mais les activités associant l'animal ne s'arrêtent pas là. Une fois par mois, une association de médiation animale intervient. "Nous avons travaillé avec *Animalement* votre ([www.animalement-votre.fr](http://www.animalement-votre.fr)). La médiatrice a deux chiens et elle amène l'un ou l'autre selon les préférences de personnes qui participent à l'animation. Elle a aussi des cochons d'Inde et des lapins. J'ai réservé cet atelier aux personnes les plus dépendantes, qui ne peuvent pas participer à la sortie à la ferme pédagogique, mais souhaitent encore garder le contact avec les animaux. Même s'ils ne s'expriment pas, ceux qui aiment toucher, caresser le chien se distinguent très vite et de ceux qui sont indifférents ou se referment en leur présence. Il y a des personnes très peu communicantes, qui se mettent à raconter leur vécu auprès de leur animal de compagnie, des anecdotes ou parlent du manque que représente la séparation d'avec leur compagnon. Elles évoquent aussi leurs sentiments, parfois expriment beaucoup de joie et de satisfaction". La coordinatrice a également constaté des atouts de la présence animale au niveau de la motricité des résidents. "Je vois des gens qui ne bougent pas du tout et qui, pour caresser un chien ou un chat, arrivent à se lever spontanément ou à ouvrir leur main. Je me souviens de personnes qui se plaignaient d'avoir mal aux jambes, qui ont oublié leur souffrance quand il a fallu aller s'occuper des chèvres ! Et ceux qui rechignent à faire leurs exercices avec le kiné sont souvent les premiers à accepter d'aller promener le chien en laisse. Nous avons aussi une résidente malvoyante qui pendant toute la séance de médiation animale tient le cochon d'Inde, le caresse, le bise. Elle ne venait jamais à aucune animation auparavant. Depuis qu'elle vient voir les animaux, elle accepte volontiers de participer aux autres activités !"

■ ■ ■



■ ■ ■

Anne-Marie Giraud, enfin, a noté que la présence animale améliore la mémoire : *"des résidents qui ne se souviennent de rien se rappellent d'une fois sur l'autre du nom des animaux. Je pense que c'est lié à l'émotion, à la mémoire affective"*. Elle évoque volontiers une autre anecdote : *"comme j'ai réservé l'atelier de médiation animale aux personnes âgées les plus dépendantes, il y a des jaloux parmi les autres résidents. Ils se postent dans le hall pour voir passer les animaux et disent vouloir en bénéficier, cela créé une dynamique et valorise par conséquent les plus dépendants !"*

Membre du réseau des animateurs de la Corrèze, Anne-Marie Giraud encourage volontiers d'autres établissements à introduire des animaux dans leurs locaux. Mais elle reconnaît que beaucoup sont freinés par telle ou telle norme. Venant du soin, elle a su "négocier" quand des voix se sont opposés aux sorties avec les animaux. *"J'ai de bonne relation avec les médecins traitants. Si l'un d'eux m'affirme qu'un résident s'est enrhumé durant l'animation à la ferme et lui déconseille la sortie, j'ai les arguments pour le contredire. S'enrhumer cela fait partie de la vie. S'il était resté à la résidence, ce résident aurait sans doute déprimé. Qu'est-ce qui est préférable ?"*

## Conduite à tenir pour prévenir la diffusion des infections Covid-19 A l'attention des aides à domicile

Ce document a pour objectif d'informer les aides à domicile sur les gestes qu'elles doivent réaliser **obligatoirement** dans le cadre des précautions standard pour prévenir la diffusion de l'infection au virus émergent SARS-CoV-2 au domicile.

### Les Prérequis

- Hygiène corporelle quotidienne
- Cheveux propres et totalement attachés, visage
- Lunettes de vue maintenues propres
- Les boucles d'oreilles, les piercings et les chaînes doivent rester discrètes

#### Les mains :

- Ongles courts, ne dépassant pas la pulpe des doigts
- Pas de vernis, même incolore
- Pas de faux ongles, ni gel, ni résine
- Pas de bijoux (y compris alliance) sur les mains et avant-bras

### Indications et Mesures à prendre

#### A L'ARRIVÉE AU DOMICILE :

Réaliser une hygiène des mains par friction hydro alcoolique (voir technique au verso)

#### En cas de pénurie de solution hydro alcoolique (contexte Covid-19)

Remplacer la friction hydro alcoolique par un lavage simple des mains (eau et savon doux) et sécher par tamponnement avec essuie-tout à usage unique (voir technique au verso)

- Le flacon de savon doux sera réservé pour votre propre usage et gardé avec votre matériel

Porter un masque chirurgical pendant toute la visite si le patient tousse ou si vous toussiez

#### En cas de prise en charge de patient suspect ou infecté à Covid-19

Le patient est informé qu'il doit porter un masque chirurgical (prescrit par son médecin traitant)  
Protéger systématiquement la tenue professionnelle (tablier plastique, sur blouse...)

Faire tourner la tête du patient (si possible) lors de soin proche

Jeter votre masque en fin de visite

### En cas d'aide à la toilette ou nursing (change)

#### LORS DU SOIN :

Nettoyer/désinfecter le support de soin avec un produit détergence-désinfection virucide ou eau de Javel

Préparer le matériel nécessaire

Réaliser une HDM par FHA, avant soin

Mettre des gants à usage unique si risque de contact avec des liquides biologiques ou du sang

Mettre un tablier plastique à usage unique si soin souillant ou mouillant

Réaliser une HDM par FHA, après chaque soin

#### FIN DES SOINS :

Éliminer les déchets et les éléments de protection suivant la filière habituelle

Réaliser une HDM par FHA

Mission PRIMO, version 18/03/2020, ce document pourra être amené à évoluer



## FLASH INFO Santé Sécurité au Travail

Service de Médecine Préventive – Service Prévention

Avril 2020



# PREVENTION DES RISQUES LIES AU COVID-19

## Chez les aides à domicile

La France connaît actuellement une crise sanitaire liée au Coronavirus -COVID 19. Des mesures ont été prises par le gouvernement afin de limiter les contacts et les déplacements.

**Cependant certaines activités dites essentielles font l'objet de plans de continuité d'activité.**

Dans ce contexte les collectivités mettent tout en œuvre afin de garantir un service minimum à la population.

Ainsi, dans le cadre du maintien à domicile des personnes vulnérables, l'intervention des aides à domicile répond aux besoins vitaux des bénéficiaires et apparaît comme une mission essentielle.

### TRANSMISSION DU VIRUS

- Par sécrétion nasale ou buccale
- Par contamination manuportée
- Dans le cadre d'un contact étroit et prolongé
- Durée d'incubation 5 à 14 jours
- Le virus peut survivre quelques heures voire quelques jours dans l'environnement

### ■ CONTEXTE SPECIFIQUE DES AIDES A DOMICILE

**Les personnes âgées sont particulièrement vulnérables**, et il convient :

- d'être vigilant à tout risque de propagation d'agents infectieux par l'aide à domicile,
- de prévenir la contamination de l'agent par la transmission de germes de la part des bénéficiaires.

Ce protocole regroupe les bonnes pratiques à mettre en œuvre au sein des CCAS afin de limiter les risques de contamination croisées.

### ■ AU QUOTIDIEN : J'ADOpte LES GESTES BARRIERES



**Se laver  
très régulièrement  
les mains**



**Toussier  
ou éternuer  
dans son coude**



**Utiliser un mouchoir  
à usage unique  
et le jeter**



**SI VOUS ÊTES MALADE  
Porter un masque  
chirurgical jetable**

**Tout au long de la journée et particulièrement pendant mon intervention chez les bénéficiaires :**  
**Ne pas se toucher le visage et les cheveux,**  
**Eviter d'utiliser son téléphone portable.**

■ AU QUOTIDIEN : JE RESTE ATTENTIF A MON ETAT DE SANTE ET A CELUI DES BENEFICIAIRES

**ETAT DE SANTE DE L'AGENT**

Si vous ou l'un de vos proches présentez le moindre symptôme évocateur d'infection par le COVID-19 :

- Restez chez vous,
- Prévenez votre supérieur hiérarchique,
- Consultez sans délai un médecin,
- Demandez-lui la réalisation d'un test diagnostic.

Vous faites partie du personnel prioritaire.

Aide à domicile avec  
symptômes

=  
Pas d'intervention

**ETAT DE SANTE DU BENEFICIAIRE**

Si un bénéficiaire ou un proche avec qui il a été en contact présente des symptômes évocateurs de contamination par le COVID-19 :

- Limitez le temps d'exposition,
- Protégez-vous avec un masque FFP2 et des EPI,
- Donnez un masque chirurgical au bénéficiaire,
- Prévenez votre supérieur hiérarchique,
- Prenez contact avec le médecin du bénéficiaire ou avec le 15 selon l'urgence.

■ LES CONSIGNES DE PREVENTION STANDARD

Au-delà des gestes barrières, il convient d'adopter :

**Consignes d'hygiène**

- Utiliser des mouchoirs en papier jetable
- Garder les cheveux propres et totalement attachés
- Veiller à la propreté des lunettes de vue
- Oter tous les bijoux
- Garder les ongles courts, ne dépassant pas la pulpe des doigts
- Pas de vernis, même incolore
- Pas de faux ongles, ni gel, ni résine
- Saluer sans se serrer la main